UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

LAS

Candidature Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie

ATTESTATION sur l'honneur
du nombre de CANDIDATURES / INSCRIPTIONS antérieures à 2023-2024

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Téléphone portable :

Numéro étudiant de votre inscription principale hors UM :

Nombre de candidatures antérieures à l'année universitaire 2023-2024 déposées dans une université française

☐ Je déclare sur l'honneur **ne mettre jamais inscrit** dans les formations suivantes : PACES, PCEM1, PCEP1.

☐ Je déclare sur l'honneur **avoir déjà été inscrit** dans l'une des formations suivantes :

- en PASS *(indiquer le nombre d'inscriptions) :*
- en PACES *(indiquer le nombre d'inscriptions) :*
- en PCEM1 (MMO) *(indiquer le nombre d'inscriptions) :*
- en PCEP1 *(indiquer le nombre d'inscriptions) :*

➢ **Vous êtes inscrit en :** ☐ LAS 1ère année ☐ LAS 2ème année ☐ LAS 3ème année

☐ Je déclare sur l'honneur **qu'il s'agit de ma première candidature**

☐ Je déclare sur l'honneur **qu'il s'agit de ma deuxième candidature**

☐ Je déclare sur l'honneur **que j'ai bénéficié d'une dérogation permettant une troisième candidature justifiée par une situation exceptionnelle**

Fait à **Signature de l'étudiant(e)**

Le

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.
L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.
Texte de référence : Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique